

**Commune de Mauriac (Cantal)****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux mil vingt-deux, le quatorze avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Mauriac était assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du huit avril, sous la présidence de Madame Edwige ZANCHI, Maire de Mauriac.

Date affichage convocation : 8 avril 2022

**Nombre de membres**

Afférents au Conseil : 27

En exercice : 27

Qui ont pris part à la délibération : 27

**Présents :**

Edwige ZANCHI  
Cyrille ROLLIN  
Raymonde THESSANDIER  
Jean Jacques VAISSIER  
Béatrice CARTAYRADE  
Olivier PRAT  
Maryse BONNET  
Elisabeth BALADUC  
Jacqueline BORNE  
Jacques SERRAT  
Gille FRUTIERE  
Sabine RIVET  
Sylvie FENIES  
Guillaume POINAT  
Géraud MAZE  
Julien CHAMBON  
Audrey LAFARGE  
Alain DELASSAT  
Andrée BROUSSE  
Mireille LEOTY  
Gérard VIOLLE  
Stéphanie SERIEIX

**Etaient représentés :**

Georges ALBESSARD ayant donné pouvoir à Cyrille ROLLIN  
Geneviève RONGERE ayant donné pouvoir à Jean Jacques VAISSIER,  
Michel PAPON ayant donné pouvoir à Jacques SERRAT,  
Bruno DUFAYET ayant donné pouvoir à Béatrice CARTAYRADE,  
Claudine HEBRARD ayant donné pouvoir à Edwige ZANCHI,

**Etaient excusés :**

A été désignée en qualité de Secrétaire de séance : Audrey LAFARGE

2022-04-14 / 8

**Première tranche de travaux du Groupe Scolaire : modification de l'Autorisation de Programme et Crédits de Paiement**

Madame le Maire expose que les autorisations de programme et les crédits de paiement sont encadrés par le code général des collectivités territoriales.

Dans le cadre de la première tranche de travaux du Groupe Soclaire, Madame le Maire propose au conseil de modifier l'autorisation de programme et les crédits de paiement ouverts en 2021 pour cette opération.

Le Conseil Municipal,

Vu les articles L 2311-3 et R 2311-9 du code général des collectivités territoriales

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Vote	Pour	Abstention	Contre
	27	0	0

**APPROUVE la modification** de l'Autorisation de Programme pour la première tranche de travaux au groupe scolaire et la répartition des crédits de paiement de la façon suivante :

	Total AP	CP 1 année 2021	CP 2 année 2022	CP 3 année 2023
Etudes / maîtrise d'œuvre	150 000,00 €	12 126,00 €	90 500,00 €	47 374,00 €
Travaux	950 000,00 €	0,00 €	600 000 €	350 000,00 €
<b>Total</b>	<b>1 100 000 €</b>	<b>12 126,00 €</b>	<b>690 500,00 €</b>	<b>397 374,00 €</b>

**CHARGE** Madame le Maire de l'exécution de la présente

**Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an ci-dessus**

**Au registre sont les signatures**

**A Mauriac, le 14 avril 2022**



Maire,

**Edwige ZANCHI**

Envoyé en préfecture le 29/04/2022

Reçu en préfecture le 29/04/2022

Affiché le 29/04/2022

ID : 015-211501200-20220414-DELB20220414\_8-DE

